

Réunion de Commission de Suivi de Site (CSS)

Du lundi 28 mai 2018

Bilan de l'année 2017 pour l'exploitation de la décharge et de la carrière

Compte Rendu des représentants de ACiDC et CVC Sauvons Guzargues

Cette réunion annuelle est organisée par la Métropole pour dresser le bilan de l'exploitation de la décharge de Castries et de la carrière de l'Arbousier. Ceci dans un contexte d'évaluation des impacts de ces deux activités sur l'environnement et, en particulier, y sont présentés et commentés les résultats des mesures et analyses obligatoires.

Les représentants des conseils municipaux des villages riverains et des associations de sauvegarde de l'environnement, dont ACiDC et CVC Sauvons Guzargues, y assistent, ainsi qu'un représentant de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Différents points dans ce qui a été montré et énoncé n'ont pas manqué d'interpeller nos représentants. Voici leurs commentaires, les questions qu'ils ont posées et les réponses obtenues (notez qu'il conviendra de vérifier que leurs interventions figurent bien au compte rendu officiel).

Les diapositives auxquelles il est fait référence sont consultables sur le site internet: dechargedecastries.fr (pas d'accent sur le « e »), et sont contenues dans les 4 pièces jointes à télécharger.

Il apparait tout à fait opportun, en préambule, de dévoiler les préoccupations et l'état d'esprit de nos deux représentants à l'issue de cette réunion :

- ***La Métropole assure que le casier 2 fermera en 2019 - mais qu'il y aura une extension possible de délai après la date initialement prévue (mai 2019). Ceci afin de combler entièrement le volume encore disponible.***
Les chiffres présentés montrent en effet que le tonnage autorisé annuellement n'est pas atteint, de façon chronique, mais impliquent également qu'un volume considérable de déchets, pourtant éligibles, est volontairement dirigé vers d'autres circuits de stockage/traitement .
- ***La Préfecture indique que la décision de la fermeture de l'incinérateur d'OCREAL sera prise, ou non, lors d'une prochaine réunion de son conseil d'administration.***

- *La GSM déclare que la carrière fermera fin 2026 - et qu'elle n'a utilisé jusqu'à présent que 9 hectares des 16 hectares auxquels elle peut prétendre.*
- *La Métropole ne dispose encore d'aucun plan pour préparer la fermeture du site de la décharge. Aucune solution pour le traitement futur des déchets n'est à cet instant envisagée, dans l'attente du plan régional dont la publication est attendue dans les semaines à venir.
La Métropole se conformera à ses exigences, et ce quelques soient leur nature.*
- *Une information, obtenue hors réunion et dont l'origine reste à identifier, fait état de la continuité de fonctionnement de la décharge après 2019, pour n'y enfouir que les encombrants.*

Malgré les affirmations encore répétées en réunion d'une fermeture de la décharge en 2019, ces données nous amènent à penser que la seule issue possible pour la Métropole est en réalité de continuer à utiliser le site, en mettant en service une extension (casier « 3 » ou autre) aux deux casiers existants.

Il est de la plus haute importance que nous continuions à exprimer, avec toute la vigueur possible, notre opposition à toute extension de la décharge.

Présentation du bilan 2017 de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)

Les points suivants ont été abordés :

TRAVAUX

- AVANCEMENT CASIER 2

BILAN D'EXPLOITATION 2017

- PROVENANCE ET TONNAGE DECHETS

BILAN ENVIRONNEMENTAL - Synthèse des contrôles

- LIXIVIATS TRAITES

- EAUX SOUTERRAINES

- EAUX SUPERFICIELLES – Vidange des bassins

- EAUX SUPERFICIELLES – Suivi de la qualité biologique de la Cadoule et étude du peuplement algal
- ETUDE FAUNE – FLORE
- ETUDE BRUIT
- TIRS DE MINE
- BIOGAZ

Nos commentaires :

Travaux réalisés sur le site

Une bâche anti-odeurs a été mise en place sur les puits de relevage des lixiviats, une zone mécaniquement difficile à occulter.

Il s'agit d'un traitement des émanations par charbon actif.

De l'aveu même du présentateur il existe encore une large marge d'amélioration pour ce dispositif.

Tonnage de déchets reçus en 2017

74281 tonnes ont été reçues en 2017, à comparer au tonnage annuel autorisé de 83000 tonnes (80837 tonnes enfouies en 2016).

Cette diminution du tonnage est expliquée par une production supérieure de compost normé par l'usine Ametist « presque en performance » (sic) et l'envoi de déchets vers d'autres circuits, dont l'incinérateur de Lunel Viel.

A notre question: pourquoi ne pas favoriser l'enfouissement dans l'objectif d'une utilisation optimum de la capacité de l'ISDND, il a été répondu de façon assez vague que des circuits étaient en place et qu'il fallait les utiliser.

... Et il a été précisé que la fermeture prévue en mai 2019 pourrait être retardée s'il restait encore de l'espace disponible dans le casier 2.

Volume de lixiviats (eaux d'écoulement recueillies après percolation à travers le massif de déchets)

La production de lixiviats est en diminution : 3541 m3 en 2017, à comparer à 4569 m3 en 2015, et 5634 m3 en 2016.

Cette diminution s'expliquerait par une pluviométrie relativement faible en 2017.

Ces chiffres, malgré notre demande, sont toujours donnés casier 1 et 2 confondus.

Notre crainte est qu'ils soient en fait le reflet du manque de perméabilité de la couverture terreuse installée sur le casier 1 (avec pour conséquence un ralentissement, et donc une prolongation, du cycle de fermentation par manque d'humidité).

Nous avons, à nouveau, demandé à disposer de mesures séparées pour chacun des casiers.

Mesures du niveau d'eau dans les piézomètres

Le graphique des mesures réalisée en 2017 montre que, malgré deux épisodes pluvieux en janvier et mars, le niveau des eaux souterraines est resté, à son point le plus haut, à 6m en dessous du fond des casiers.

Nous avons, à nouveau, insisté sur la nature très particulière des sols karstiques (en fait d'immenses réseaux de fissures multi directionnelles) et son incidence sur l'interprétation qu'il convient de faire des mesures et des déductions qui peuvent en découler. En particulier concernant le niveau réel des eaux souterraines et le sens d'écoulement de celles-ci.

La Métropole tire en effet la conclusion d'une absence de pollution engendrée par le site lui-même, en constatant le peu de différence entre les résultats d'analyses faites en amont du site et celles réalisées en aval de celui-ci.

Or, de l'avis de notre géologue, la configuration actuelle des piézomètres, en place sur les sites décharge et carrière, ne permet pas de trancher sur l'élément fondamental qu'est le sens réel de circulation des eaux.

Et par conséquent il devient très problématique de clairement différencier quels piézomètres représentent « l'amont » et lesquels représentent « l'aval » du site. Avec la possibilité de les voir échantillonner au même niveau en regard de la circulation des eaux.

Le géologue de la Métropole, présent à la réunion, a maintenu sa position et démenti toute erreur d'interprétation, se retranchant in fine derrière les rapports fournis par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) à la demande de la Métropole.

Nous avons insisté sur le fait que les indications de l'altitude des eaux souterraines, mesurée au droit de ce qui est maintenant la partie centrale du casier 2 (piézomètre 1-4), apparaissent depuis quelques années très étrangement stables, tout en montrant une proximité extrême avec le fond du casier. Il nous a été répliqué que cet appareil intercepte un « niveau perché mal connecté à l'aquifère » et ne pouvait donc donner des informations représentatives de la hauteur de la nappe...alors que nous disposons de statistiques publiées dans les années 2000 à 2008 montrant que les indications données par ce piézomètre suivaient fidèlement les variations de la pluviosité ... mais avec des niveaux de la nappe phréatique bien supérieurs à ce qui est maintenant le fond du casier 2 ! Nous n'avons pu malheureusement que constater l'opposition frontale du géologue de la Métropole, seul expert habilité à s'exprimer dans cette réunion, contre nos arguments pourtant étayés. Pensez donc, prétendre que la nappe phréatique pouvait venir en contact avéré avec le fond du casier, voire le dépasser !!!

Suivi des traceurs de pollution.

La Métropole annonce qu'il n'y a pas de dégradation de la qualité des eaux naturelles et aucune trace d'apport anthropique (i.e. résultant de l'activité humaine).

Nous sommes intervenus pour souligner, à nouveau, notre exploitation des résultats d'analyses officiellement publiés depuis plusieurs années, montrant de façon tout à fait factuelle qu'il y avait dégradation de la qualité des eaux souterraines.

Nous avons aussi dénoncé les augmentations des concentrations en Chrome et Manganèse (Cr et Mn), qui, à l'évidence, ne sauraient avoir des causes naturelles.

A noter que la représentante de l'ARS (Agence Régionale de Santé) s'est déclarée intéressée par les résultats, proposés par le représentant de ACiDC, d'analyses faites sur un forage privé à Castries.

A notre question, concernant l'application de l'arrêté du 4 août 2017 (relatif à des améliorations à apporter dans le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, en accord avec les directives européennes) les représentants de la Métropole n'ont pu fournir de réponse.

Impacts constatés sur les eaux superficielles, la flore et la faune

Il n'y a pas eu de rejet d'eau dans la Cadoule en 2017, donc pas de suivi des indices biologiques. Cependant, à la demande formulée à la CSS de 2016, une analyse du peuplement algal a été effectuée en 2017 : différentes espèces d'algues ont été identifiées qui n'ont pas d'impact sur la qualité des eaux. La présence de certaines algues rouges et vertes est même un indicateur « d'eau fraîche non polluée » (sic).

L'année 2017 confirme les conclusions déjà tirées les années précédentes de non dégradation du milieu naturel, « avec un impact faible sur le couple d'aigles de Bonelli nichant dans les environs de la décharge » (re-sic !).

Impact de l'activité concomitante de la carrière (tirs de mine)

Les différentes mesures ne montrent pas d'impact significatif sur la structure du sol et des casiers.

Nous avons demandé combien de sites de décharges, en France, étaient aussi adjacents à une carrière en activité et quel en était le retour d'expérience – La réponse de la Métropole est restée au niveau des suppositions à la fois sur les sites et sur les enseignements tirés.

Suivi du débit de biogaz brûlé dans la torchère

La Métropole présente un graphique de mesures de débit de biogaz brûlé dans la torchère – les valeurs représentées sont des valeurs corrigées selon une norme (pourcentage arbitraire de 60% de Méthane (CH₄) dans le volume total de biogaz).

Le graphique montre, pour l'ensemble des 2 casiers, un débit dans la torchère tendant à se stabiliser à une valeur moyenne de 160 m³/h.

A noter que ce débit représente un pourcentage de la production totale de biogaz (que l'on peut évaluer plus près des 80% que des 90% de la production totale annoncés par la Métropole). L'autre partie de la production (10 à 20 %) n'est pas capturée et diffuse dans l'air ambiant.

Nous avons soulevé ce qui nous apparaît être deux anomalies dans les mesures présentées:

- La projection du débit moyen pour 2017 dans le DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploitation, préparé en 2011) indiquait un débit d'environ 320 m³/h, à comparer au 160 m³/h constatés aujourd'hui.
La Métropole ne peut expliquer cette différence si ce n'est par des suppositions diverses quant à la nature des déchets, les niveaux de pluviosités réels, etc...
Nous avons dénoncé ce manque de volonté de comprendre cet écart, et par là même le processus en cours d'exécution aujourd'hui dans ce domaine éminemment sensible.
Notre crainte étant que ces mesures convergent à nouveau vers un arrêt de la fermentation dans le casier 1 maintenant confiné (voir le point sur le volume de lixiviats ci-dessus) .
Nous avons demandé à pouvoir disposer de mesures séparées pour chacun des casiers.
- La norme appliquée pour corriger les valeurs mesurées (60% de Méthane) ne correspond pas à la réalité présentée : d'autres graphiques démontrent que la concentration réelle de Méthane est plutôt proche de 50%... avec pour conséquence arithmétique d'amplifier en

réalité le débit de biogaz brûlé, et donc de biogaz diffus, présenté par la Métropole par un facteur de 10 à 20% (!).

Cela a été admis à la réunion mais la Métropole restera sur la norme des 60% (!!).

Présence de sulfure d'hydrogène dans le biogaz diffus

Le représentant de la Métropole a aussi signalé une augmentation de la quantité de Sulfure d'Hydrogène (H₂S) dans les mesures faites des émissions de biogaz diffus.

Il a indiqué qu'il s'agissait d'un phénomène également constaté dans d'autres décharges en France, « probablement » dû à des changements dans la composition des déchets.

A notre question sur ce que comptait alors faire la Métropole, la réponse fut « rien tant que ces concentrations restent dans les normes ».

Nous avons alors rapporté le témoignage d'une personne atteinte d'une crise d'asthme lors de l'ascension du flan de la décharge le 5 mai. La représentante de l'ARS s'est montrée intéressée mais ne peut malheureusement prendre cela en compte sans preuves « objectives ».

Odeurs – suivi par le jury de nez

Il a été indiqué que le jury de nez (comité de riverains volontaires) a procédé à 21 observations en 2017. Les résultats ont été dans l'ensemble satisfaisants (re-re-sic).

Nous avons alors indiqué à notre tour, que rien que pour le village de Saint-Drézéry, il a été rapporté 71 jours de nuisance en 2017.

Présentation du bilan d'activité 2017 de la Carrière de l'Arbousier

L'ordre du jour abordait les points suivants :

1) Point sur l'activité de la carrière

2) Bilan environnemental

2.1) Retombées de poussières

2.2) Niveaux de vibrations

2.3) Suivi de la piézométrie

2.4) Qualité des eaux souterraines et des rejets

2.5) Plantations

Nos commentaires :

Concentration en métaux dans les eaux souterraines

GSM présente en particulier deux diapositives focalisant sur la concentration objectivement élevée en Aluminium (Al) mesurée dans les échantillons d'eaux souterraines.

La première diapositive explique qu'une cause possible de cette teneur élevée est le produit de décomposition de certains sols.

La seconde diapositive démontrerait une bonne corrélation mathématique avec d'autres observations (matières en suspension) qui tendrait à accréditer cette hypothèse.

Nous avons dénoncé le manque de rigueur dans l'établissement de ladite corrélation Aluminium / Matières en Suspension: les conclusions en sont tirées à partir d'une droite tirée entre 3 points oscillant sur un graphique, alors que 25 autres points de mesures, avec des valeurs identiques de matières en suspension (ou supérieures), ne montrent aucune présence d'aluminium ...et vont donc tout à fait à l'encontre de l'hypothèse avancée par l'exploitant.

A l'évidence, les experts en charge de cette analyse n'ont pas tenu compte de ces 25 points !

Suite à nos remarques précédentes, la carrière fera aussi des mesures de concentration en Chrome.

Projet de création d'une nouvelle plateforme de stockage

La carrière étudie l'implantation d'une plateforme, située à l'ouest de l'exploitation, qui serait utilisée pour y stocker les produits en attente de commercialisation.

Nous avons indiqué, par la voix de Pierre Antoine, maire de Guzargues, que la mise en place de la plateforme serait source de nuisances (perturbation de l'écoulement naturel des eaux, risque d'empoussièrement accru), pour l'environnement en général et les villages riverains en particulier. En réponse à sa question sur un évitement possible, il a été répondu :

- Qu'un stockage sur le massif de déchets (seule autre surface disponible) entraînerait une déstabilisation de celui-ci, et amènerait les stocks à devenir visibles au dessus du merlon.
- Que ce projet en est encore au stade de la réflexion, et ne pourrait être mis en place sans une instruction préalable.

Il a été précisé que la carrière fermera le 30/12/2026